

Le vendredi 21 février 2020 à 14h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie en mairie d'Yssingeaux sous la présidence de M. Gallot, président de la CLE.

Membres de la CLE présents :

| Collège des représentants des collectivités locales | | | | |
|---|-------------------|--|--|--|
| Personnes | GALLOT Bernard | Mairie d'Yssingeaux, EPAGE Loire-Lignon | | |
| présentes | SOUVIGNET Bernard | Communauté de communes du Pays de Montfaucon | | |
| Collège des administrations, établissements publics | | | | |
| Personnes présentes | CARRIO Jean-Luc | MISEN 43 | | |
| | SIMEON Olivier | AELB délégation Allier Loire Amont | | |
| | MOJA Philippe | Préfecture 42 | | |
| | CHARRE David | Office Français pour la Biodiversité | | |
| | | Délégation régionale Auvergne Limousin | | |
| Collège des usagers | | | | |
| Personnes présentes | CRAPSKY Stéphane | Saint-Etienne Métropole | | |
| | GIRAUDON Lucien | FDPPMA Haute-Loire | | |

Étaient aussi présents :

Christophe TSCHERTER, DST Yssingeaux et Communauté de Communes des Sucs, Cyril ENGELVIN, OFB

Émilie DARNE, EPAGE Loire-Lignon, animatrice du SAGE Lignon du Velay, Julie FAURE-LAURENT, EPAGE Loire-Lignon, animatrice pour l'élaboration du CT Lignon du Velay,

Membres de la CLE excusés :

| Collège des représentants des collectivités locales | | |
|---|----------------------------|--|
| ROUSSET Nathalie | Département de Haute-Loire | |
| JODAR Christiane | Département de la Loire | |
| SOUTRENON Bernard | PNR du Pilat | |

| Collège des administrations | | |
|-----------------------------|---|--|
| LECUNA Sylvain | Groupe d'exploitation hydraulique Loire-Ardèche (EDF° | |
| LLAMAS Hervé | ONF, Agence Montagne d'Auvergne | |
| LANDAIS Nathalie | Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche | |

| Collège des usagers | | |
|---------------------|---------------------------------------|--|
| ALBOUY Geneviève | Ville de Saint-Etienne | |
| LAURANSON Gilles | SYMPAE | |
| BATTIE Henri | Syndicat des propriétaires forestiers | |

8 voix délibératrices sur les 47 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.

Ordre du jour :

- 1. Validation du bilan d'activités de la CLE pour l'année 2019
- 2. Avis sur le projet de Contrat Territorial Lignon du Velay (CTLV)
- 3. Points d'information et d'actualités divers

Principales discussions et relevés de décisions

L'animatrice du SAGE introduit la séance en informant les membres présents de la transformation du SICALA en EPAGE Loire-Lignon (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) conformément au projet qui avait été présenté lors de la dernière réunion de la CLE en octobre 2019. L'EPAGE est en place depuis le 1er janvier 2020, il a désormais un territoire d'intervention hydrographiquement cohérent à l'échelle du haut bassin de la Loire et comprenant le bassin du Lignon dans son intégralité. Cette dernière condition était nécessaire pour pouvoir poursuivre le portage du SAGE en phase de mise en œuvre conformément à la demande de la CLE.

La demande d'approbation du projet de SAGE par le préfet de Haute-Loire coordonnateur de la démarche va être envoyée d'ici début mars.

1) Validation du bilan d'activités de la CLE pour l'année 2019

Suite à la présentation de l'animatrice et en l'absence de remarque complémentaire, le rapport d'activités de la CLE 2019 est validé.

2) Avis sur le projet de Contrat Territorial Lignon du Velay (CTLV)

Le projet de contrat territorial Lignon du Velay est présenté par son animatrice, Julie Faure Laurent.

Au cours de la présentation plusieurs points suscitent des interrogations :

La question de l'assainissement qui n'apparaît pas dans la présentation des 3 volets (diapo7) puisqu'il est indiqué que le volet "amélioration de la qualité de l'eau" correspond aux pollutions diffuses.

Il est expliqué par Olivier Siméon que les actions assainissement n'ont pas à être inscrites dans un contrat territorial, elles peuvent être réalisées en dehors par chaque maître d'ouvrage.

Alors que les actions pollutions diffuses et milieux aquatiques ne peuvent être portées et financées qu'avec l'outil CT selon la politique d'accompagnement de l'Agence de l'Eau.

Il est cependant indiqué par Julie Faure-Laurent que l'assainissement est inscrit dans une fiche action de partage et de diffusion des connaissances sur l'efficience des systèmes d'assainissement et la qualité de l'eau, fiche action élaborée et conduite en partenariat avec le Service Eau et Assainissement de Haute-Loire Ingénierie.

M.Souvignet demande si les relations difficiles avec ce service qui avaient été mises en avant dans le bilan du contrat territorial Haut Lignon se sont améliorées. Il semble que oui, puisque le SEA a accepté de participer à cette fiche action qui prévoit un partenariat tout au long du contrat.

Le déclassement de la masse d'eau Lignon aval au niveau qualité, par la cyperméthrine est discutée. Il s'agirait de vérifier si la détection de cette molécule est fréquente ou s'il s'agit d'une analyse isolée. Une seule analyse ce n'est pas assez fiable, il peut y avoir des erreurs du laboratoire, les limites de détections sont très sensibles. Il faudrait gu'elle soit observée sur plusieurs campagnes.

L'animatrice du SAGE rappelle que cette question, qui a déjà fait débat lors de la dernière CLE, est remontée dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures du SDAGE avec inscription d'une mesure d'amélioration des connaissances sur les masses d'eau du Lignon aval et de la Dunière. Par ailleurs Ludovic Beyeler du Service Eau et Assainissement de Haute-Loire Ingénierie a proposé avec Phyt'Eauvergne dans la programmation de suivis de la qualité de l'eau de cette année des campagnes supplémentaires sur l'axe Lignon avec un point rajouté en amont de la confluence avec la Dunière pour essayer de pister l'origine. Enfin dans la programmation du CTLV, volet 3, des campagnes d'analyses supplémentaires pour les pesticides sont également prévues.

Toujours par rapport à l'état des masses d'eau, la question sur l'origine du déclassement de la masse d'eau de la Brossettes par les macro-polluants est posée. Même si on ne peut l'affirmer avec certitude, l'impact de la station d'épuration de Montfaucon est relevé, c'est d'ailleurs une station classée prioritaire au niveau de l'Agence de l'eau. Selon M.Tscherter, il n'y a plus aucun dysfonctionnement sur cette station. Il est aussi rappelé que le dernier état des masses d'eau est qualifié sur des données qui vont jusqu'en 2017, celui-ci a pu s'améliorer depuis.

Enfin sur la masse d'eau du Lignon amont, il est souligné que l'état écologique validé suite à l'expertise par le secrétariat technique de bassin est bon, malgré un état biologique moyen du fait de l'indice poisson rivière.

Cependant Olivier Siméon indique qu'il peut y avoir des masses d'eau en bon état sur lesquelles des actions seront quand même financées, si des pressions demeurent et que l'on considère qu'il y a un risque de basculer en mauvais état, ou encore si on argumente que les actions à mener contribuent à l'atteinte du bon état de masses d'eau à l'aval comme c'est le cas pour la masse d'eau de Lavalette.

L'animatrice du SAGE rappelle qu'effectivement dans le cadre du travail récent sur le PDM, un ensemble d'actions (gestion des effluents, amélioration des transferts, de l'assainissement, restauration des cours d'eau et des zones humides) a été retenu par le secrétariat technique local sur cette masse d'eau du fait du captage prioritaire de Lavalette et du plan d'actions à mettre en place sur son aire d'alimentation.

Elle insiste également sur le fait que le Lignon amont a déjà été mis en évidence pour un réchauffement de l'eau marqué et des développements algaux non conformes par rapport à sa situation en tête de bassin. Cette situation peut être un risque sur les peuplements aquatiques et la qualité de l'eau, d'autant que beaucoup de secteurs et affluents manquent de ripisylve et subissent une déstabilisation des berges par du piétinement. Par ailleurs, la Moule perlière est présente (espèce patrimoniale d'intérêt majeur selon le SAGE Lignon) sur cette masse d'eau. Cette priorité à restaurer la ripisylve correspond à la stratégie du SAGE reprise dans la stratégie de territoire du CT.

Par rapport aux actions de plantation de ripisylve, M.Carrio suggère d'acter un engagement des propriétaires pour garantir un maintien de la ripisylve installée. Pour cela, le nouvel outil ORE, Obligation Réelle Environnementale, équivalent à des baux environnementaux à longs termes peut être intéressant. Il nous transmettra des informations à ce sujet.

M.Souvignet fait remarquer, qu'à la lecture du tableau final sur le coût du CTLV (diapo 25), on constate que l'enveloppe correspondant aux travaux ne correspond qu'à la moitié de l'enveloppe totale et qu'il y a donc autant pour les études et le fonctionnement. C'est un affichage qui risque de ne pas plaire aux élus.

Il est répondu que le volet 3 correspondant aux coûts de la cellule d'animation, des suivis et actions de communication est effectivement important mais comprend également l'animation menée par le CRPF sur la gestion des cours d'eau en forêts ou par le CEN sur les zones humides.

Par ailleurs, l'affichage de la partie « opérationnelle » du contrat est faussé car toute la programmation ouvrages est hors CT, de plus toutes les actions relevant de la programmation agricole ne sont pas incluses tant que les outils ne sont pas prêts (nouvelle PAC, PSE). Les MAEC dans le CT Haut-Lignon n'étaient pas incluses n'ont plus à la signature du contrat mais n'ont été possibles que parce qu'on état dans le cadre d'un contrat territorial avec une animation de territoire.

Il est proposé que la CLE donne un avis favorable sur le projet de CTLV. L'animatrice formulera un avis sur sa conformité avec le SAGE Lignon. Dans cet avis il est proposé de mettre en introduction un point sur l'EPAGE Loire Lignon qui sera à la fois la structure porteuse du SAGE et du CT, ce qui sera un plus pour la cohérence des 2 outils. Par ailleurs il serait intéressant de ré-insister sur les points forts attendus en lien avec les enjeux prioritaires du SAGE (ripisylve / zones humides) et de réexpliquer qu'il y aura aussi d'autres actions qui pourront être portées à coté du CT.

3) Points d'information et d'actualités divers

Ces points concernent :

✔ Avancement de l'inventaire complémentaire des zones humides

Ce point n'appelle pas de remarques. Le COPIL a eu lieu le matin même, la méthodologie de pré-localisation a été validée, les investigations de terrain pourront se dérouler entre mars et juin. Un appel est fait auprès des mairies pour faire un affichage afin d'informer la population de ce passage de terrain, des articles dans la presse seront également diffusés.

✓ Appels à initiatives PSE (Paiement pour Service Environnementaux)

Ce point est présenté par l'animatrice du CTLV. Il concerne un appel à initiative pour lancer dans un premier temps une étude de préfiguration du dispositif à décliner sur le territoire, mais le cadre est encore flou.

Olivier Siméon indique qu'il s'agit d'un dispositif français mais qui s'inscrit dans un cadre européen qui vient de sortir. Par exemple la question des cofinancements possibles est encore en attente. L'agence de l'eau a apporté une réponse depuis la réunion, il est envisagé de partir sur un financement 100 % AELB.

Julie Faure-Laurent indique qu'elle prévoit de déposer un dossier ciblant le Haut-Lignon, bassin d'alimentation de Lavalette, en Haute-Loire, pour cette préfiguration. Les partenaires pressentis dont Saint-Etienne Métropole et la Chambre d'Agriculture 43, ne s'étant pas encore positionnés et vu les délais courts l'EPAGE Loire-Lignon est dans un premier temps le seul porteur.

M. Crapsky indique que l'opportunité d'utiliser ce dispositif pose question au niveau de Saint-Etienne Métropole. Le dispositif est sensé refléter l'économie fait sur un usage en améliorant l'état de l'environnement. Dans le cas de l'amélioration de l'eau de Lavalette, cela ne générera pas de réduction des coûts de traitement à leur station de potabilisation de Solaure, donc comment le chiffrer ?

Il est évogué que les aménités environnementales ont déjà été chiffrées sur d'autres territoires.

M.Souvignet s'interroge sur la limitation du territoire éligible à l'amont de Lavalette, ce qui implique que les agriculteurs du bassin de la Dunière seraient encore exclus du dispositif (comme c'était le cas pour les MAEC proposées uniquement sur le périmètre du CT Haut-Lignon)

M. Siméon et Carrio indiquent que l'enjeu captage prioritaire serait un atout pour être sélectionné, d'autant qu'à l'aval de Lavalette et sur la Dunière, il n'y a que peu de prélèvements d'eau.

✓ Courriers transmis à la CLE, sur le thème gestion quantitative

Deux courriers d'informations ont été envoyés à la CLE, l'un sur la pratique des forages dans le département et les impacts potentiels sur les ressources souterraines, l'autre sur la gestion des sécheresse en 2019.

Olivier Siméon évoque une plaquette d'information sur les bonnes pratiques de forage, qui a été élaborée par le SAGE Loire-Amont. Il serait intéressant de voir avec l'animatrice la possibilité de la diffuser en dehors du territoire du SAGE Loire amont ou de s'en inspirer pour le SAGE Lignon.

M.Carrio indique que la DDT recommande dans le cadre des dossiers loi sur l'eau de s'appuyer sur les compétences d'un hydrogéologue, mais ce n'est pas toujours le cas. Il indique que pour les petits prélèvements < 10 000 m³ / an et pour la géothermie, c'est uniquement soumis à déclaration au titre de l'ouvrage de forage.

Il évoque la masse d'eau du Devès qui selon le SDAGE est une masse d'eau à réserver à l'eau potable (NAEP) et qui s'étend jusqu'aux têtes de basin du Lignon. Il serait bien de suivre les réflexions qui sont conduites à ce sujet par les CLE des SAGE Loire Amont et Haut-Allier.

L'animatrice est en effet informée des études qui sont conduites et il est prévu qu'une CLE inter-Sage soit mise en place à ce sujet.

✔ Dossiers loi sur l'eau transmis pour information à la CLE en 2019

M.Carrio indique que le projet de micro-centrale sur l'Auze pour lequel un arrêté d'autorisation a été délivré est actuellement arrêté car actuellement soumis à un double contentieux (avec les riverains et sur le permis de construire).

Il indique qu'un autre projet de micro-centrale est en train de se monter sur le Lignon au Chambon-sur-Lignon en aval du pont de Salettes, un avis sera demandé à la CLE dans le cadre de l'instruction.

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 16h30.

Pièces jointes au Compte-rendu :

- → Support de présentation de la réunion et support de présentation du projet de CTLV
- → Avis de la CLE sur le projet de CTLV
- → Bilan d'activités de la CLE 2019
- → Courriers d'information évoqués au point 3 de l'ordre du jour